

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3460

19 novembre 2014

SOMMAIRE

Alpha Soparfi S.A.	166080	Millbeck Finance S.A.	166080
Avenue Investments SA	166038	Mittal Investments S.à r.l.	166039
Bainbridge II Kiel S.à r.l.	166037	MKC Alpha S.à r.l.	166037
Ben Garden s.à r.l.	166038	MOF III Investments S. à r.l.	166037
Biloba S.A.	166038	Momentum Investment Funds SICAV-SIF	166037
Bisectra	166074	Momentum Managed Funds SICAV-SIF	166036
Bizibox S.A.	166038	Monade Properties S.A.	166036
Boissons de Contern s.à r.l.	166038	Moorgate Aviation S.à r.l.	166040
Ebuzzing and Teads	166080	MSP Finance S.A.	166041
Espace Strassen S.A.	166051	Mutualité Luxembourgeoise du Tourisme	166040
Euromill Invest S.A.	166063	Nature Santé Beauté (N.S.B.) S.à.r.l. ...	166041
Global Gate Delta (Lux) 2	166055	Ness Technologies S.à r.l.	166041
Liebrecht & Wood Group S.à r.l.	166034	Netsnapper Technologies S.à r.l.	166041
Lorima S.A.	166034	Nevis JV S.à r.l.	166037
Lowainvest S.à.r.l.	166034	Norac S. à r.l.	166041
Luna-Lux S.à r.l.	166034	Nova-Via S.A.	166079
Maison Keup Invest Sàrl	166040	OHK LB Holdings S.à r.l.	166079
Maje S.à r.l.	166040	Osteria I Due Galli S.à r.l.	166036
Mathesis Invest	166039	PC Management Luxembourg S.à r.l. ...	166042
McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l.	166040	Peche Aquarium S.à.r.l.	166036
Mellona Holdings S.à r.l.	166039	Teads	166080
Menuiserie-ébénisterie Braas Raymond S.à r.l.	166039	Technimobilière S.A.	166080
Meyers S.A.	166035	Vixel S.à r.l.	166071
MF11 S.à r.l.	166034	Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l.	166080
MF 2 S. à r.l.	166035	Willis Lux Holdings 2 S.à r.l.	166067
MF 3 S. à r.l.	166035		
MF8 S.à r.l.	166036		
MF Industrial Investments S.à r.l.	166035		

Liebrecht & Wood Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 156.149.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 17 octobre 2014

1. Monsieur Claude Schroeder, demeurant professionnellement au 498, Route de Thionville, L-5886 Alzingen a été nommé gérant A, à durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Herbert Grossmann décédé le 17 juin 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014164897/11.

(140187863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Lorima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 99, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 107.346.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014164900/10.

(140187586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Lowainvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.066.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014164901/10.

(140187852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Luna-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 111, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 149.012.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014164907/10.

(140188200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

MF11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 118.098.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 15 octobre 2014:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014164963/13.

(140188072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

MF Industrial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.981.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 15 octobre 2014:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014164959/14.

(140187976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

MF 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.985.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 15 octobre 2014:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014164961/14.

(140187997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

MF 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.986.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 15 octobre 2014:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014164962/14.

(140188008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Meyers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 43.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014164958/12.

(140187987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

MF8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.096.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 15 octobre 2014:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014164967/14.

(140188050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Monade Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 44.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014164984/10.

(140188142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Peche Aquarium S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 57.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22.10.2014.

Référence de publication: 2014165053/10.

(140187511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Osteria I Due Galli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 71, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.583.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23/10/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014165041/10.

(140187946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Momentum Managed Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 69.469.

Les comptes annuels au 30 Juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014164982/10.

(140188239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Momentum Investment Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.640.

Les comptes annuels au 30 Juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014164981/10.

(140188237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

MOF III Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.634.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 15 octobre 2014:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014164980/14.

(140188091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Nevis JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 184.370.

Les comptes annuels suivant l'acte n° 69490 du 1^{er} janvier au 29 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165011/10.

(140188249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

MKC Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.168.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014164978/11.

(140187793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Bainbridge II Kiel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 162.533.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165358/9.

(140188400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Ben Garden s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8364 Hagen, 73, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 168.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 24/10/2014.

Référence de publication: 2014165363/10.

(140188715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Biloba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014165365/13.

(140188460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Bizibox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.952.

En ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société de droit luxembourgeois BIZIBOX S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Oulchy-Le-Château, le 03 octobre 2014.

M. Philippe LEQUEUX.

Référence de publication: 2014165367/10.

(140188367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Boissons de Contern s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5318 Contern, 21, rue Bel'Air.

R.C.S. Luxembourg B 49.243.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165370/10.

(140188609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Avenue Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 151.237.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Avenue Investments SA

Référence de publication: 2014165351/11.

(140188735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Mellona Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 94.900,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.176.

EXTRAIT

En date du 22 octobre 2014, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Alan Botfield, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 15 octobre 2014;
- Zuzanna Zielinska-Rousseau, née le 13 août 1977 à Chojnice, Pologne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue gérant B de la Société avec effet au 15 octobre 2014 et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014164920/15.

(140187479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Menuiserie-ébénisterie Braas Raymond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 62, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 112.847.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Menuiserie-ébénisterie Braas Raymond S.à r.l.

s.à.r.l. unipersonnelle

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014164921/12.

(140188083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Mittal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Egène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mittal Investments S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2014164924/11.

(140187799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Mathesis Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 183.683.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société MATHESIS INVEST S.à.r.l., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 octobre 2014 à 10 heures.

L'assemblée décide:

1. D'accepter le transfert de siège social de la société au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour la société

Pascal CLAVERIE

Gérant

Référence de publication: 2014164950/16.

(140187949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Moorgate Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Le dépôt du présent document vise à rectifier le document déposé le 21 octobre 2014 portant la référence L140185726.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014164927/11.

(140187519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Mutualité Luxembourgeoise du Tourisme, Société Coopérative.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 63.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014164935/12.

(140187956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Maje S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9440 Emeschbach, Maison 4.

R.C.S. Luxembourg B 174.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014164944/10.

(140188236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.541.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014164951/11.

(140187795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Maison Keup Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164943/10.

(140187604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Nature Santé Beauté (N.S.B.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Luxembourg, 35, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 50.963.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014165015/10.

(140187528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Norac S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165013/9.

(140187843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Netsnapper Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 176.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165010/10.

(140188002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Ness Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ness Technologies S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2014165009/11.

(140187648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

MSP Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.469.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 juin 2014

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MSP FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014165003/14.

(140187669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

PC Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 191.092.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fifteenth day of October.

Before the undersigned Me Karine REUTER, a notary resident in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Revetas Capital Advisors LLP, having its registered office at 6, Conduit Street, London W1S 2GB (United Kingdom), here represented by Richel van Weij, private employee, whose professional address is 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “PC Management Luxembourg S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. The Company may furthermore grant security interests over and may pledge its shares. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers, as appointed and/or removed by the sole member or, as the case may be, by the act of the members. The managers need not be members of the Company.

7.2 The managers may be revoked at any time, and for any reason whatsoever by the act of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers (the Class A Managers, individually a Class A Manager) and one (1) or several class B managers (the Class B Managers, individually a Class B Manager).

8.1. Powers of the board of managers

(i) In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided that the terms of this Article 3 shall have been complied with. All powers not expressly reserved by the Laws or these Articles to the members fall within the scope of authority of the sole manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and in the case of multiple managers, the company shall be bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company at such time as may be specified in the convening notices of the meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2014.

Subscription and payment

Revetas Capital Advisors LLP, represented as stated above, subscribes for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500),

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1.350.- (one thousand three hundred fifty euros).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Appointment of Ms. Charlotte Lahaije-Hultman, Director, born in Barnarp, Sweden, on 24th March 1975, whose address is at 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company for an indefinite period.

2. The registered office of the Company is located at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le quinze octobre.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Revetas Capital Advisors LLP, don't le siège social est situé à Londres (Grande-Bretagne) 6, Conduit Street, représenté par Richel van Weij, employée privée, avec adresse professionnelle 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "PC Management Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements ex-

traordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. La Société peut également consentir des sûretés ou nantissements sur ses parts sociales. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés et /ou révoqués par l'associé unique ou une résolution des associés. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil) composé d'un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Les associés ou l'associé unique aura tous pouvoirs d'agir au nom de la société, en toutes circonstances, de réaliser et d'approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et délimités dans les statuts.

(ii) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence de l'associé unique, ou en cas de Conseil de gérance, le Conseil de gérance.

(iii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant, s'il n'en existe qu'un seul, sinon et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social de la Société et à l'heure indiquée dans la convocation.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Revetas Capital Advisors LLP, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500),

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.350.- (mille trois cent cinquante euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Nomination de Mme. Charlotte Lahaije-Hultman, gérant, né à Barnarp, Suède, le 24 mars 1975, dont l'adresse est 15, Rue Edward Steichen, 4^e étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signés: R. VAN WEIJ, K. REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14024. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162731/494.

(140185355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Espace Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 183.955.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Espace Strassen S.A., a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2b, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg on 30 December 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") on 17 March 2014 number 690 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.955 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned notary on 12 June 2014, published in the Mémorial C on 13 August 2014 number 2145.

The meeting is presided by Ms. Claudia Rouckert, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, who appoints as secretary Mrs. Brigitte Martin, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Maria Santiago de Sousa, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I. The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list which has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the Sole Shareholder of the Company and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, that the 9,369,423 (nine million three hundred sixty-nine thousand four hundred twenty-three) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Amendment and restatement of article 4 of the articles of association of the Company which shall be read as follows: "Der Zweck der Gesellschaft ist: (1) das Halten von Beteiligungen und Anteilen jeglicher Form an Gewerbe-, Industrie-, Finanz-, Immobilienoder anderen luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen; (2) im Wege von Beteiligungen, Einlagen, Übernahmen, Ankäufen oder Optionen, Verhandlungen oder auf sonstige Arten, jede Art von Wertpapieren, Rechten, Patenten und Lizenzen und anderen Dingen, Rechte und Anteile an Immobilien, zu erwerben, die die Gesellschaft für angebracht erachtet; (3) im Allgemeinen, das Halten, Verwalten, Entwickeln, Verkaufen oder Verfügen der oben bezeichneten Erwerbe, in Gänze oder teilweise, gegen eine Gegenleistung, die die Gesellschaft für angemessen erachtet, und insbesondere für Aktien oder Wertpapiere der Gesellschaft die die Erwerbe wiederum erwirbt; (4) der Abschluss von, Mitwirkung oder Teilnahme an Finanz-, Handels- und andere Transaktionen; (5) die Gewährung von jedweder Art von Finanzierung, Darlehen, Vorschuss oder Garantie an jede Holding-, Tochtergesellschaft, verbundene Gesellschaft oder jede andere Gesellschaft die zu der selbe Unternehmensgruppe gehört; (6) die Entleiung und Beschaffung von Geld auf jede Weise und die Sicherung der Rückzahlung von geliehenem Geld; (7) der Erwerb von

Immobilienvermögen im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie alle Vorgänge im Zusammenhang mit Immobilien, einschließlich des Kaufs, der Entwicklung, der Bewerbung, des Verkaufs, der Verwaltung und / oder der Vermietung von Immobilien. Die Gesellschaft kann weiterhin, insbesondere in Bezug auf Immobilienvermögen, verwaltungsbezogene, technische, finanzielle, wirtschaftliche oder betriebliche Dienstleistungen an andere Unternehmen, Personen oder Gesellschaften erbringen, die direkt oder indirekt von der Gesellschaft kontrolliert sind, oder die direkt oder indirekt unter der Kontrolle der gleichen Gesellschaftern wie die Gesellschaft stehen, insbesondere (i) das Erwerben, Besitzen, Verwalten, Leiten und Betreiben in Form von Verpachtung, Vermietung oder in anderer Form des Gebäudes genannt "Espace Strassen" gelegen in Strassen, 5, rue des Primeurs, auf dem im Kataster der Gemeinde Strassen eingetragenen Grundstück, Sektion B der Wälder, Ort genannt "rue des Primeurs", Nummer 43/3671, groß 89 Ar 79 Zentiar (auch Vermögensgegenstand oder Immobilie genannt), (ii) die Erschließung des Gebäudes, insbesondere durch Einrichtungen, Ausbauberesserungen, Bauten für alle Nutzungsarten, (iii) die mit dem Gegenstand teilweise oder vollständig direkt oder indirekt zusammenhängenden Tätigkeiten auf dem Finanz-, Mobilen- und Immobiliensektor sowie Tätigkeiten in den genannten Bereichen, durch welche die Erfüllung des Gegenstandes erleichtert oder vorangetrieben wird;(8) Durchführung aller sonstigen Maßnahmen und Tätigkeiten, die die Gesellschaft als förderlich oder dienlich für die Erreichung den obenerwähnten Ziele erachtet. Die Gesellschaft kann jegliche gewerblichen, technischen und finanziellen Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt mit der obenerwähnten Tätigkeiten in Verbindung stehen, um die Erreichung ihres Gesellschaftszwecks zu ermöglichen"; and

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 4 of the Company's articles of association which shall be read in German as follows:

" **Art. 4. Zweck der Gesellschaft.** Der Zweck der Gesellschaft ist:

(1) das Halten von Beteiligungen und Anteilen jeglicher Form an Gewerbe-, Industrie -, Finanz-, Immobilien- oder anderen luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen;

(2) im Wege von Beteiligungen, Einlagen, Übernahmen, Ankäufen oder Optionen, Verhandlungen oder auf sonstige Arten, jede Art von Wertpapieren, Rechten, Patenten und Lizenzen und anderen Dingen, Rechte und Anteile an Immobilien, zu erwerben, die die Gesellschaft für angebracht erachtet;

(3) im Allgemeinen, das Halten, Verwalten, Entwickeln, Verkaufen oder Verfügen der oben bezeichneten Erwerbe, in Gänze oder teilweise, gegen eine Gegenleistung, die die Gesellschaft für angemessen erachtet, und insbesondere für Aktien oder Wertpapiere der Gesellschaft die die Erwerbe wiederum erwirbt;

(4) der Abschluss von, Mitwirkung oder Teilnahme an Finanz-, Handels- und andere Transaktionen;

(5) die Gewährung von jedweder Art von Finanzierung, Darlehen, Vorschuss oder Garantie an jede Holding-, Tochtergesellschaft, verbundene Gesellschaft oder jede andere Gesellschaft die zu der selbe Unternehmensgruppe gehört;

(6) die Entleiherung und Beschaffung von Geld auf jede Weise und die Sicherung der Rückzahlung von geliehenem Geld;

(7) der Erwerb von Immobilienvermögen im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie alle Vorgänge im Zusammenhang mit Immobilien, einschließlich des Kaufs, der Entwicklung, der Bewerbung, des Verkaufs, der Verwaltung und / oder der Vermietung von Immobilien. Die Gesellschaft kann weiterhin, insbesondere in Bezug auf Immobilienvermögen, verwaltungsbezogene, technische, finanzielle, wirtschaftliche oder betriebliche Dienstleistungen an andere Unternehmen, Personen oder Gesellschaften erbringen, die direkt oder indirekt von der Gesellschaft kontrolliert sind, oder die direkt oder indirekt unter der Kontrolle der gleichen Gesellschaftern wie die Gesellschaft stehen, insbesondere (i) das Erwerben, Besitzen, Verwalten, Leiten und Betreiben in Form von Verpachtung, Vermietung oder in anderer Form des Gebäudes genannt "Espace Strassen" gelegen in Strassen, 5, rue des Primeurs, auf dem im Kataster der Gemeinde Strassen eingetragenen Grundstück, Sektion B der Wälder, Ort genannt "rue des Primeurs", Nummer 43/3671, groß 89 Ar 79 Zentiar (auch Vermögensgegenstand oder Immobilie genannt), (ii) die Erschließung des Gebäudes, insbesondere durch Einrichtungen, Ausbauberesserungen, Bauten für alle Nutzungsarten, (iii) die mit dem Gegenstand teilweise oder vollständig direkt oder indirekt zusammenhängenden Tätigkeiten auf dem Finanz-, Mobilen- und Immobiliensektor sowie Tätigkeiten in den genannten Bereichen, durch welche die Erfüllung des Gegenstandes erleichtert oder vorangetrieben wird;

(8) Durchführung aller sonstigen Maßnahmen und Tätigkeiten, die die Gesellschaft als förderlich oder dienlich für die Erreichung den obenerwähnten Ziele erachtet.

Die Gesellschaft kann jegliche gewerblichen, technischen und finanziellen Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt mit der obenerwähnten Tätigkeiten in Verbindung stehen, um die Erreichung ihres Gesellschaftszwecks zu ermöglichen".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read the appearing parties, they signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique ("Actionnaire Unique") de Espace Strassen S.A., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 2b, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, le 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), du 17 mars 2014, numéro 690 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.955 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 12 juin 2014, publié au Mémorial C en date du 13 août 2014 numéro 2145.

L'assemblée est présidée par Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, avec adresse professionnelle sis à Esch-sur-Alzette, qui désigne en tant que secrétaire, Mme. Brigitte Martin, avec adresse professionnelle sise à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit en qualité de scrutateur Mme. Maria Santiago De Sousa, employée privée, avec adresse professionnelle sise à Esch-sur-Alzette.

Le président requiert du notaire de prendre acte que:

I. L'Actionnaire Unique représenté et le nombre d'actions détenues par celui-ci sont mentionnés sur la liste de présence. La liste et la procuration signées par la personne comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte, pour être enregistrées avec cet acte.

II.- Il résulte de la liste de présence, qui a été vérifiée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et la qualité de l'Actionnaire Unique de la Société et la validité de la procuration consentie par celui-ci par acte sous seing privé, que les 9.369.423 (neuf millions trois cent soixante-neuf mille quatre cent vingt-trois) actions avec une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour, sur lesquels l'Actionnaire Unique déclare expressément avoir été préalablement dûment informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Modification et refonte de l'article 4 des statuts de la Société qui doit désormais être lu comme suit: "Der Zweck der Gesellschaft ist: (1) das Halten von Beteiligungen und Anteilen jeglicher Form an Gewerbe-, Industrie-, Finanz-, Immobilien- oder anderen luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen; (2) im Wege von Beteiligungen, Einlagen, Übernahmen, Ankäufen oder Optionen, Verhandlungen oder auf sonstige Arten, jede Art von Wertpapieren, Rechten, Patenten und Lizenzen und anderen Dingen, Rechte und Anteile an Immobilien, zu erwerben, die die Gesellschaft für angebracht erachtet; (3) im Allgemeinen, das Halten, Verwalten, Entwickeln, Verkaufen oder Verfügen der oben bezeichneten Erwerbe, in Gänze oder teilweise, gegen eine Gegenleistung, die die Gesellschaft für angemessen erachtet, und insbesondere für Aktien oder Wertpapiere der Gesellschaft die die Erwerbe wiederum erwirbt; (4) der Abschluss von, Mitwirkung oder Teilnahme an Finanz-, Handels- und andere Transaktionen; (5) die Gewährung von jedweder Art von Finanzierung, Darlehen, Vorschuss oder Garantie an jede Holding-, Tochtergesellschaft, verbundene Gesellschaft oder jede andere Gesellschaft die zu der selbe Unternehmensgruppe gehört; (6) die Entleiherung und Beschaffung von Geld auf jede Weise und die Sicherung der Rückzahlung von geliehenem Geld; (7) der Erwerb von Immobilienvermögen im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie alle Vorgänge im Zusammenhang mit Immobilien, einschließlich des Kaufs, der Entwicklung, der Bewerbung, des Verkaufs, der Verwaltung und / oder der Vermietung von Immobilien. Die Gesellschaft kann weiterhin, insbesondere in Bezug auf Immobilienvermögen, verwaltungsbezogene, technische, finanzielle, wirtschaftliche oder betriebliche Dienstleistungen an andere Unternehmen, Personen oder Gesellschaften erbringen, die direkt oder indirekt von der Gesellschaft kontrolliert sind, oder die direkt oder indirekt unter der Kontrolle der gleichen Gesellschaftern wie die Gesellschaft stehen, insbesondere (i) das Erwerben, Besitzen, Verwalten, Leiten und Betreiben in Form von Verpachtung, Vermietung oder in anderer Form des Gebäudes genannt "Espace Strassen" gelegen in Strassen, 5, rue des Primeurs, auf dem im Kataster der Gemeinde Strassen eingetragenen Grundstück, Sektion B der Wälder, Ort genannt "rue des Primeurs", Nummer 43/3671, groß 89 Ar 79 Zentiar

(auch Vermögensgegenstand oder Immobilie genannt), (ii) die Erschließung des Gebäudes, insbesondere durch Einrichtungen, Ausbauverbesserungen, Bauten für alle Nutzungsarten, (iii) die mit dem Gegenstand teilweise oder vollständig direkt oder indirekt zusammenhängenden Tätigkeiten auf dem Finanz-, Mobilen- und Immobiliensektor sowie Tätigkeiten in den genannten Bereichen, durch welche die Erfüllung des Gegenstandes erleichtert oder vorangetrieben wird;(8) Durchführung aller sonstigen Maßnahmen und Tätigkeiten, die die Gesellschaft als förderlich oder dienlich für die Erreichung den obenerwähnten Ziele erachtet. Die Gesellschaft kann jegliche gewerblichen, technischen und finanziellen Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt mit der obenerwähnten Tätigkeiten in Verbindung stehen, um die Erreichung ihres Gesellschaftszwecks zu ermöglichen"; et

3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

L'Actionnaire Unique décide de modifier et refondre l'article 4 des statuts de la Société qui devra être lu en Allemand comme suit:

" **Art. 4. Zweck der Gesellschaft.** Der Zweck der Gesellschaft ist:

(1) das Halten von Beteiligungen und Anteilen jeglicher Form an Gewerbe-, Industrie-, Finanz-, Immobilien- oder anderen luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen;

(2) im Wege von Beteiligungen, Einlagen, Übernahmen, Ankäufen oder Optionen, Verhandlungen oder auf sonstige Arten, jede Art von Wertpapieren, Rechten, Patenten und Lizenzen und anderen Dingen, Rechte und Anteile an Immobilien, zu erwerben, die die Gesellschaft für angebracht erachtet;

(3) im Allgemeinen, das Halten, Verwalten, Entwickeln, Verkaufen oder Verfügen der oben bezeichneten Erwerbe, in Gänze oder teilweise, gegen eine Gegenleistung, die die Gesellschaft für angemessen erachtet, und insbesondere für Aktien oder Wertpapiere der Gesellschaft die die Erwerbe wiederum erwirbt;

(4) der Abschluss von, Mitwirkung oder Teilnahme an Finanz-, Handels- und andere Transaktionen;

(5) die Gewährung von jedweder Art von Finanzierung, Darlehen, Vorschuss oder Garantie an jede Holding-, Tochtergesellschaft, verbundene Gesellschaft oder jede andere Gesellschaft die zu der selbe Unternehmensgruppe gehört;

(6) die Entleihung und Beschaffung von Geld auf jede Weise und die Sicherung der Rückzahlung von geliehenem Geld;

(7) der Erwerb von Immobilienvermögen im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie alle Vorgänge im Zusammenhang mit Immobilien, einschließlich des Kaufs, der Entwicklung, der Bewerbung, des Verkaufs, der Verwaltung und / oder der Vermietung von Immobilien. Die Gesellschaft kann weiterhin, insbesondere in Bezug auf Immobilienvermögen, verwaltungsbezogene, technische, finanzielle, wirtschaftliche oder betriebliche Dienstleistungen an andere Unternehmen, Personen oder Gesellschaften erbringen, die direkt oder indirekt von der Gesellschaft kontrolliert sind, oder die direkt oder indirekt unter der Kontrolle der gleichen Gesellschaftern wie die Gesellschaft stehen, insbesondere (i) das Erwerben, Besitzen, Verwalten, Leiten und Betreiben in Form von Verpachtung, Vermietung oder in anderer Form des Gebäudes genannt "Espace Strassen" gelegen in Strassen, 5, rue des Primeurs, auf dem im Kataster der Gemeinde Strassen eingetragenen Grundstück, Sektion B der Wälder, Ort genannt "rue des Primeurs", Nummer 43/3671, groß 89 Ar 79 Zentiar (auch Vermögensgegenstand oder Immobilie genannt), (ii) die Erschließung des Gebäudes, insbesondere durch Einrichtungen, Ausbauverbesserungen, Bauten für alle Nutzungsarten, (iii) die mit dem Gegenstand teilweise oder vollständig direkt oder indirekt zusammenhängenden Tätigkeiten auf dem Finanz-, Mobilen- und Immobiliensektor sowie Tätigkeiten in den genannten Bereichen, durch welche die Erfüllung des Gegenstandes erleichtert oder vorangetrieben wird;

(8) Durchführung aller sonstigen Maßnahmen und Tätigkeiten, die die Gesellschaft als förderlich oder dienlich für die Erreichung den obenerwähnten Ziele erachtet.

Die Gesellschaft kann jegliche gewerblichen, technischen und finanziellen Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt mit der obenerwähnten Tätigkeiten in Verbindung stehen, um die Erreichung ihres Gesellschaftszwecks zu ermöglichen".

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des comparants, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Rouckert, Martin, Santiago de Sousa, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014162288/221.

(140184484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Global Gate Delta (Lux) 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 191.060.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of September,

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Global Gate Delta (Lux), a société à responsabilité limitée duly incorporated under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, under registration process with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, incorporated today by the undersigned notary,

duly represented by Mr Geoffrey AREND, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 26 September 2014.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "Global Gate Delta (Lux) 2".

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an unlimited period years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favour of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by, at least, one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the company to one of its members. The managers may further delegate specific powers to any managers or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B, (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by Global Gate Delta (Lux), previously named.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.00) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for an unlimited period:

- Mr Rudy SAYEGH, Chief Executive Officer, with professional address in 9th Floor, Atomium Tower, Georges Haimari Street, Achrafieh, Beirut, Lebanon, as manager of category A,

- Mr Richard HAWEL, company director, with professional address in 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, as manager of category B.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of at least, one manager of category A and one manager of Category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre,

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Global Gate Delta (Lux), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

dûment représentée par Monsieur Geoffrey AREND, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 septembre 2014.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "Global Gate Delta (Lux) 2".

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.00) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe à toute personne à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par Global Gate Delta (Lux), prénommée.

La somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rudy SAYEGH, Président Directeur Général, demeurant professionnellement au 9th Floor, Atomium Tower, Georges Haimari Street, Achrafieh, Beyrouth, Liban, comme gérant de catégorie A,
- Monsieur Richard HAWEL, directeur de société, demeurant professionnellement au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: G. AREND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13293. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014162380/437.

(140184615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Euromill Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 82.980.

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROMILL INVEST S.A., avec siège social à L-9706 Clervaux, 2A/46, Route d'Eselborn, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.980, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 35 du 8 janvier 2002, modifié pour la dernière fois par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, le 28 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 406, page 19451 du 25 février 2010, «La Société»

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sven Hoffmann, employé privé, demeurant professionnellement à L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sven Hoffmann, prénommé.

Monsieur le président expose ensuite:

1. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence.

2. Qu'il résulte de la liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'assemblée, que l'assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les procurations éventuelles émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varientur par les actionnaires présents et représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

3.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Abandon de la langue allemande et adoption d'une langue française des statuts de la Société.

2. Adaptation des statuts de la Société à celle d'une société anonyme unipersonnelle, et adaptation des articles 1, 2, 6, 7 et 12.

3.- Transfert du siège social de la Société vers L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss et modification du premier et troisième alinéa de l'article 2 des statuts.

4.- Extension de l'objet social afin de permettre le commerce général et l'exploitation d'une agence commerciale et ajout d'un deuxième paragraphe à l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

Art. 4. (deuxième paragraphe). «La société a également pour objet le commerce général et l'exploitation d'une agence commerciale.»

5.- Refonte des statuts afin de refléter ce qui précède.

6.- Acceptation de la démission de Madame Ella Shilina et de Monsieur Christophe Boussard en tant qu'administrateurs de la Société et décharge donnée à Monsieur Christophe Boussard.

7.- Confirmation du mandat de PRO ACTIVITY S.A. en tant qu'administrateur unique de la Société pour une durée de 6 ans.

8.- Révocation du commissaire aux comptes COFICOM EXPERTISE Sarl.

9.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes FOP CONSEIL S.A.

10.- Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, avec l'accord unanime des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner la langue allemande et adopte la langue française des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la Société à celle d'une société anonyme unipersonnelle, et en conséquence adaptation des articles 1, 2, 6, 7 et 12.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-9706 Clervaux, 2A/46 Route d'Eselborn vers L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss et de modifier l'article 2 alinéas 1 et 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.»

(alinéa 3) «Le siège social de la Société peut être transféré à toute autre adresse au sein de la commune Weiswampach par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon le cas.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet social afin de permettre le commerce général et l'exploitation d'une agence commerciale et décide d'ajouter un deuxième paragraphe à l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

Art. 4. (deuxième paragraphe). «La société a également pour objet le commerce général et l'exploitation d'une agence commerciale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de la refonte des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet social - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de „EUROMILL INVEST S.A.“

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Des succursales, des filiales, des agences et des bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social de la Société peut être transféré à toute autre adresse au sein de la commune Weiswampach par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon le cas.

Si l'activité commerciale normale au siège de la société ou la communication sans heurts avec le siège ou entre ce siège et l'étranger est mise en péril par des événements de nature politique, économique ou sociale, le siège social peut être temporairement déplacé à l'étranger jusqu'à rétablissement de la situation normale. Cette mesure provisoire n'affecte cependant pas la nationalité de la société, qui reste luxembourgeoise indépendamment de ce transfert provisoire du siège social.

Un tel transfert doit être notifié par les organes chargés de la gestion quotidienne des affaires.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet les services de tous types.

La société a également pour objet le commerce général et l'exploitation d'une agence commerciale.

La société a pour objet tout type de participation dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement, ainsi que la cession par vente, échange ou autrement, de titres, d'obligations, de créances, de certificats et d'autres actifs de tous types, la possession, la gestion et la réalisation de son portefeuille de titres.

La société peut participer à la constitution et au développement de toute société financière, industrielle ou commerciale et lui prêter tout type d'assistance, que ce soit par des crédits, des garanties, ou autrement, à des sociétés liées. La société peut octroyer des prêts et fournir de l'assistance aux entreprises liées de quelque manière que ce soit.

Elle peut effectuer tous les contrôles et prendre toutes les mesures de surveillance et réaliser tous types d'opérations financières, mobilières et immobilières, commerciales et industrielles qu'elle estime nécessaires pour réaliser et exécuter son objet.

Art. 5. Le capital social s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-sept Euros (EUR 30.987,-). Il est divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent neuf Euros et quatre-vingt-sept Cents (309,87,-) chacune.

Les actions sont des actions nominatives ou au porteur.

Sur demande des actionnaires, des actions individuelles ou des certificats portant sur deux ou plusieurs actions peuvent être émis.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut également être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi.

Gérance - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 8. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, la voix du président est décisive.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

La légalisation des copies ou extraits est effectuée par un membre du conseil d'administration ou par un fondé de pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la société et administrer la société dans les limites de l'objet social.

Il est compétent pour toutes les questions qui ne sont pas expressément réservées par la loi et par ces statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion quotidienne des affaires à ses membres, qui ne sont pas tenus d'être des actionnaires. La délégation à un membre du conseil d'administration requiert l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, le premier délégué du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale.

Art. 12. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 13. L'activité de la société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat des commissaires est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider des affaires de la société. La convocation à l'assemblée générale est effectuée par courrier recommandé ou, dans le cas de la convocation à une deuxième assemblée générale, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Art. 15. L'assemblée générale a lieu le quatrième vendredi du mois de juin à 13H30 au siège social ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si le jour susmentionné est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le ou les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Elle doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins vingt (20 %) pour cent du capital social en font la demande.

À l'occasion de ces assemblées générales extraordinaires, le vote peut être exprimé par procuration ou par lettre, télex, télécopie, etc.

Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions légales.

Art. 17. Chaque assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ne peut valablement décider des points à l'ordre du jour que si les actionnaires sont présents ou représentés dans les proportions requises par la loi.

Exercice commercial - Participation aux bénéfices

Art. 18. L'exercice commercial débute le premier janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Le conseil d'administration présente aux commissaires le bilan et le compte de pertes et profits avec un rapport sur les opérations de la société au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle

Art. 19. L'excédent du bilan après déduction des frais et amortissements constitue le bénéfice net de la société. 5 % (cinq pour cent) de ce bénéfice doivent être utilisés pour la constitution d'une réserve légale; cette obligation disparaît quand la réserve légale atteint 10 % (dix pour cent) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut distribuer des dividendes intermédiaires et en respectant les dispositions légales applicables.

L'assemblée générale peut décider d'utiliser les bénéfices et les réserves pouvant être distribuées pour amortir le capital sans effectuer une diminution du capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, qui doit être prise dans les mêmes conditions que la décision sur la modification des statuts.

En cas de dissolution de la société, prématurément ou à la fin de sa durée, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui sont des personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale qui fixe leurs tâches et leur rémunération.

Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non fixés dans ces statuts, les fondateurs renvoient aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à ses modifications ultérieures.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Ella Shilina et de Monsieur Christophe Boussard en tant qu'administrateurs de la Société et accorde décharge pleine et entière pour l'exécution du mandat de Monsieur Christophe Boussard.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat de la société PRO ACTIVITY S.A. en tant qu'administrateur unique de la Société pour une durée de 6 ans.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer COFICOM EXPERTISE Sarl de son poste de commissaire aux comptes de la Société.

166067

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer FOP CONSEIL S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.074, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société, pour une durée de 6 ans.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire instrumentant a rendu les parties comparantes attentives au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les dites parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sven Hoffmann, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 octobre 2014. LAC / 2014 / 46874. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162315/224.

(140184826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Willis Lux Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.254.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Willis Lux Holdings 2 S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B182.254. The Company was incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 29 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 142 on 16 January 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 8 August 2014 not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Maître Namik Ramic, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Maître Darya Spivak, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all one hundred million (100,000,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows:

- Decision to amend the accounting year of the Company so that it shall start on 1 April of each year and shall terminate on 31 March of the following year;

- Decision to approve that the accounting year which started on 1 January 2014 ends on the March 31 2014;
- Decision to amend the Class Periods in article 8.2 of the articles of the Company;
- Decision to consequentially amend the articles of the Company.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting unanimously decided to amend the accounting year of the Company to start on 1 April of each year and to end on 31 March of the following year.

The meeting unanimously decided that the year of the Company which started on 1 January 2014 ended on 31 March 2014.

The meeting unanimously decided to amend the Class Periods as stated below.

The meeting unanimously resolved to amend Articles 8.2, 16 and 17 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 8.2.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Share Class(es) through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 14 February 2014 and ending no later than on 31 March 2015 (the “Class A Period”).

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 March 2016 (the “Class B Period”).

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 March 2017 (the “Class C Period”).

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 March 2018 (the “Class D Period”).

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 March 2019 (the “Class E Period”).

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 March 2020 (the “Class F Period”).

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 March 2021 (the “Class G Period”).

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 March 2022 (the “Class H Period”).

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 March 2023 (the “Class I Period”).

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Partner(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.”

“ **Art. 16.** The Company’s financial year begins on 1 April of each year and closes on 31 March of the following year.”

“ **Art. 17.** Each year, as of 31 March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) towards the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.”

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, who are each known to the notary by name, first name and residence, the bureau of the general meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le dix-huit septembre.

par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Willis Lux Holdings 2 S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182.254. La Société a été constituée le 29 novembre 2013 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 142 du 16 janvier 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 8 août 2014 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L’assemblée a été présidée par Maître Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Darya Spivak, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d’acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné, laquelle sera annexée au présent acte afin d’être soumise aux formalités de l’enregistrement.

Tel qu’il appert de ladite liste de présence, l’ensemble des cent millions (100.000.000) de parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l’assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance de l’ordre du jour au préalable de sorte que l’assemblée était valablement constituée et en mesure de statuer valablement sur l’ensemble des points portés à l’ordre du jour.

2. L’ordre du jour de l’assemblée était le suivant:

- Décision de modifier l’exercice social de la Société de sorte qu’il débute le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l’année suivante;

- Décision d’approuver que l’exercice social qui débutait le 1^{er} janvier 2014 se termine le 31 mars 2014;

- Décision de modifier les Périodes de Classe à l’article 8.2 des statuts de la Société;

- Décision de modifier en conséquence les statuts de la Société.

Après délibération, l’assemblée a décidé à l’unanimité ce qui suit:

Résolution unique

L’assemblée a décidé à l’unanimité de modifier l’exercice social de la Société afin qu’il débute le 1^{er} avril de chaque année et qu’il se termine le 31 mars de l’année suivante.

L’assemblée a décidé à l’unanimité que l’exercice social de la Société qui débutait le 1^{er} janvier 2014 s’est terminé le 31 mars 2014.

L’assemblée a décidé à l’unanimité de modifier les Périodes de Classe comme indiqué ci-dessous.

L’assemblée a décidé à l’unanimité de modifier les articles 8.2, 16 et 17 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.2.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l’Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l’annulation de Parts Sociales de la Société, y compris par l’annulation d’une ou de plusieurs Classe(s) entière(s) de Parts Sociales par le rachat et l’annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces Classe(s). Une réduction de capital social par le rachat d’une classe de Parts Sociales Préférentielles ne peut être effectuée que pendant les Périodes de Classe respectives.

La période pour les Parts Sociales de Classe A est la période commençant à la date de l'acte notarié du 14 février 2014 et se terminant au plus tard le 31 mars 2015 (la «Période de Classe A»).

La période pour les Parts Sociales de Classe B est la période commençant le jour suivant la Période de Classe A et se terminant au plus tard le 31 mars 2016 (la «Période de Classe B»).

La période pour les Parts Sociales de Classe C est la période commençant le jour suivant la Période de Classe B et se terminant au plus tard le 31 mars 2017 (la «Période de Classe C»).

La période pour les Parts Sociales de Classe D est la période commençant le jour suivant la Période de Classe C et se terminant au plus tard le 31 mars 2018 (la «Période de Classe D»).

La période pour les Parts Sociales de Classe E est la période commençant le jour suivant la Période de Classe D et se terminant au plus tard le 31 mars 2019 (la «Période de Classe E»).

La période pour les Parts Sociales de Classe F est la période commençant le jour suivant la Période de Classe E et se terminant au plus tard le 31 mars 2020 (la «Période de Classe F»).

La période pour les Parts Sociales de Classe G est la période commençant le jour suivant la Période de Classe F et se terminant au plus tard le 31 mars 2021 (la «Période de Classe G»).

La période pour les Parts Sociales de Classe H est la période commençant le jour suivant la Période de Classe G et se terminant au plus tard le 31 mars 2022 (la «Période de Classe H»).

La période pour les Parts Sociales de Classe I est la période commençant le jour suivant la Période de Classe H et se terminant au plus tard le 31 mars 2023 (la «Période de Classe I»).

Lorsqu'une classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Classe concernée, le rachat et l'annulation de cette/ces classe(s) de Parts Sociales Préférentielles peuvent être effectués pendant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour suivant la dernière Période de Classe (ou le cas échéant, le jour suivant la fin de la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre classe) et se terminera au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de Classe I et la classe de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée dans leur Période de Classe respective se présentera dans l'ordre allant de la classe A à la classe I (dans la mesure où elle n'aura pas précédemment été rachetée et annulée).

Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une classe de Parts Sociales Préférentielles aurait lieu avant le dernier jour de sa Période de Classe respective (ou le cas échéant, Nouvelle Période), la Période de Classe suivante (ou le cas échéant, Nouvelle Période) commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales Préférentielles et se poursuivra pour terminer le jour tel qu'initialement défini dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la/des classe(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation sera dû et exigible par la Société à l'aux Associé(s) au prorata de leur participation dans cette/ces classe(s). Afin d'éviter tout doute, la Société peut décharger son obligation de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné dans le paragraphe ci-dessus devant être retenu sera déterminé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que ces deux termes sont définis ci-dessous) à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société. Afin d'éviter tout doute, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité, le Conseil de Gérance peut décider à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa fixation du Montant d'Annulation les réserves librement distribuables soit en partie, soit la totalité.»

« **Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

« **Art. 17.** Chaque année, au 31 mars, la gérance établira le bilan qui reprendra un inventaire des biens de la Société ainsi que de ses dettes et son passif, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements et des dettes du/des gérant(s) à l'égard de la société.

Au même moment, la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document faite aux parties comparantes, étant chacune connue du notaire par leur nom, prénom et résidence, le bureau de l'assemblée générale et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, D. SPIVAK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2014. Relation: LAC/2014/45092. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162930/198.

(140185360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Vixel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 32, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 191.062.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trois octobre.

Par devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à RAMBROUCH, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Laurent LEFEVR E, Ingénieur, né le 10 juin 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 32, Zone Artisanale Op Zaemer L-4959 Bascharage.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Société. Il est formé par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la promotion, le développement commercial, la négociation de contrat, la consultance, le conseil et la représentation commerciale pour le compte de tiers ou pour tous produits et services.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «VIXEL S.À R.L.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Käerjeng (Bascharage).

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12 500,-) divisé en mille (1 000) parts sociales de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Modifications. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Parts. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Indivision des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Cessions de parts. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. Dissolution. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. Engagement. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Conseil de gérance. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Responsabilités. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. Décisions. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée .

Art. 17. Assemblée générale. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Année fiscale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Comptes. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20 Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire les mille (1.000) parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Laurent LEFEVRE, pré-qualifié	<u>1.000</u>
Total: mille (1000) parts sociales	1.000

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12 500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Autorisation de commerce

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1 000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué ensuite en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Laurent LEFEVRE, Ingénieur, né le 10 juin 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 32, Zone Artisanale Op Zaemer L-4959 Bascharage
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée au 32, Zone Artisanale Op Zaemer L-4959 Bascharage.

Pouvoirs

La comparante donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte

et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lefevre, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 octobre 2014. Relation: RED/2014/2194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 8 octobre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014162917/168.

(140184728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Bisectra, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 140.019.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "BISECTRA", established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 140019, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), on July 4, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1874 of July 30, 2008,

and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

The Meeting is presided by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

The Chairman appoints Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand Euros (1,200,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of two hundred thousand Euros (200,000.- EUR) up to one million four hundred thousand Euros (1,400,000.- EUR), by the creation of one hundred and twenty thousand (120,000) new shares with a nominal value of ten Euros (10.- EUR) each, issued with a global share premium of sixty-seven million eight hundred thousand Euros (67,800,000.- EUR);

2. Subscription of the one hundred and twenty thousand (120,000) new shares by Mr. Henrik EHRNROOTH, company director, residing in F-10900 Hanko, 42, Tvaerminnevaegen (Finland), and full payment of the newly issued shares, together with the share premium, by the aforesaid subscriber by contribution in kind of two million one hundred and sixty thousand (2,160,000) shares of the public limited company governed by the laws of Belgium "BICERVA INVESTMENTS", established and having its registered office in B-1170 Watermael-Boitsfort, Boulevard du Souverain 90, registered with the Commercial Court of Brussels ("Rechtbank van Koophandel of Brussel") and recorded at the Business Registration Office ("BRO") (Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) / Kruispuntbank van Ondernemingen (KBO)) under number 0454.786.775;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the by-laws;

4. Amendment to the shareholders' register in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the recording in the shareholders' register of newly issued shares; and

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand Euros (1,200,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of two hundred thousand Euros (200,000.- EUR) up to one million four hundred thousand Euros (1,400,000.- EUR), by the creation of one hundred and twenty thousand (120,000) new shares with a nominal value of ten Euros (10.- EUR) each, issued with a global share premium of sixty-seven million eight hundred thousand Euros (67,800,000.- EUR).

The contribution being realized in kind, the implementation of preferential subscription right, foreseen by law in favour of the existing shareholders in case of issuance of new shares, does not apply.

Subscription - Payment

The Meeting acknowledges that, nevertheless with the agreement of all the shareholders, the one hundred and twenty thousand (120,000) new shares have been subscribed by Mr. Henrik EHRNROOTH, company director, residing in F-10900 Hankö, 42, Tvaerminnevaegen (Finland), and fully paid up, together with the afore mentioned share premium, by the said subscriber by a contribution in kind of two million one hundred and sixty thousand (2,160,000) shares, representing one hundred percent (100%) of the public limited company governed by the laws of Belgium “BICERVA INVESTMENTS”, established and having its registered office in B-1170 Watermael-Boitsfort, Boulevard du Souverain 90, registered with the Commercial Court of Brussels (“Rechtbank van Koophandel of Brussel”) and recorded at the Business Registration Office (“BRO”) (Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) / Kruispuntbank van Ondernemingen (KBO)) under number 0454.786.775, (the “Contribution”).

Assessment - Contribution report

The Contribution has been valued and described in a report, dated September 10, 2014, drawn up by “Artemis Audit & Advisory”, a private limited liability company, with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, acting as independent qualified auditor (“réviseur d’entreprises agréé”) in the Grand Duchy of Luxembourg, under the signature of Mrs. Someya QALAM, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

“Sur base de nos diligences, aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et la prime d’émission à émettre en contrepartie.”

Such report, after having been signed “ne varietur” by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Evidence of the contribution’s existence

Proof of the ownership and the value of such shares have been given to the undersigned notary by the by-laws, the shareholders’ register and by a declaration of the directors of the company “BICERVA INVESTMENTS”, attesting the current number of shares and their ownership.

The said declaration, signed “ne varietur” by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Effective implementation of the contribution

The aforesaid subscriber, represented as stated here before, declares:

- that all the shares are fully paid up;
- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire one or several shares;

- that such shares are legally and conventionally freely transferable;
- that he is, in his quality as contributor, the sole owners of the shares brought in;
- that all formalities shall be carried out in Belgium in order to formalise the transfer and to render them effective anywhere and towards any third party.

Second resolution

The Meeting resolves to accept said subscription and payment and to allot the one hundred and twenty thousand (120,000) shares to Mr. Henrik EHRNROOTH.

Third resolution

As a result of the above adopted resolutions, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to give it the following wording:

“The subscribed capital of the company is fixed at one million four hundred thousand Euros (1,400,000.- EUR), represented by one hundred and forty thousand (140,000) shares with a nominal value of ten Euros (10.- EUR) each.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register in order to reflect the above changes with power and to authorise and empower any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the recording in the shareholders' register of the newly issued shares.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at six thousand nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suït la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'“Assemblée”) des actionnaires de la société anonyme “BISECTRA”, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140019, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1874 du 30 juillet 2008,

et dont les statuts (les “Statuts”) n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Le Président désigne Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR) afin de porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR) à un million quatre cent mille euros (1.400.000,- EUR), par la création de cent vingt mille (120.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix euros

(10,- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission globale de soixante-sept millions huit cent mille euros (67.800.000,- EUR);

2. Souscription des cent vingt mille (120.000) actions nouvelles par Monsieur Henrik EHRNRÖÖTH, administrateur de société, demeurant à F-10900 Hanko, 42, Tvaerminnevaegen (Finlande), et libération intégrale des actions nouvellement émises, ensemble avec la prime d'émission, par le prêteur souscripteur par apport en nature de deux millions cent soixante mille (2.160.000) actions de la société anonyme régie par les lois de la Belgique "BICERVA INVESTMENTS", établie et ayant son siège social à B-1170 Watermael-Boitsfort, Boulevard du Souverain 90, inscrite au Tribunal de Commerce de Bruxelles ("Rechtbank van Koophandel of Brussel") et enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) (Kruispuntbank van Ondernemingen (KBO)) sous le numéro 0454.786.775;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

4. Modification du registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder à l'inscription dans le registre des actionnaires des actions nouvellement émises; et

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR) à un million quatre cent mille euros (1.400.000,- EUR), par la création de cent vingt mille (120.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission globale de soixante-sept millions huit cent mille euros (67.800.000,- EUR).

L'apport en nature étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription, prescrit par la loi en faveur des actionnaires existant en cas d'émission d'actions nouvelles, n'est pas d'application.

Souscription - Libération

L'Assemblée reconnaît que, cependant avec l'agrément de tous les actionnaires, les cent vingt mille (120.000) nouvelles actions ont été souscrites par Monsieur Henrik EHRNRÖÖTH, administrateur de société, demeurant à F-10900 Hanko, 42, Tvaerminnevaegen (Finlande), et libérées intégralement, ensemble avec la prime d'émission pré-mentionnée, par ledit souscripteur par un apport en nature de deux millions cent soixante mille (2.160.000) actions, représentant cent pour cent (100%) de la société anonyme régie par les lois de la Belgique "BICERVA INVESTMENTS", établie et ayant son siège social à B-1170 Watermael-Boitsfort, Boulevard du Souverain 90, inscrite au Tribunal de Commerce de Bruxelles ("Rechtbank van Koophandel of Brussel") et enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) (Kruispuntbank van Ondernemingen (KBO)) sous le numéro 0454.786.775, (l'"Apport").

Evaluation - Rapport de l'apport

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 10 septembre 2014, dressé par "Artemis Audit & Advisory", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Madame Someya QALAM, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et la prime d'émission à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts, du registre des actionnaires et d'une déclaration du conseil d'administration de la société "BICERVA INVESTMENTS", attestant le nombre actuel d'actions et leur appartenance actuelle.

Ladite déclaration signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Le souscripteur prédit, représentés comme dit ci-avant, déclare:

- que toutes les actions de sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;
- que lesdites actions légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il est, en sa qualité d'apporteur, le seul propriétaire des actions apportées;
- que toutes formalités seront réalisées en Belgique aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les cent vingt mille (120.000) actions à Monsieur Henrik EHRNROOTH.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à un million quatre cent mille euros (1.400.000,- EUR), représenté par cent quarante mille (140.000) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des actionnaires des actions nouvellement émises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. JASICA, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2014 LAC/2014/42234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163060/247.

(140186332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Nova-Via S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.
R.C.S. Luxembourg B 157.490.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2014

L'assemblée générale, après avoir délibérée, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{er} Résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission avec effet immédiat au 20 octobre 2014 de:

- Madame Christiane WELSCH de son mandat d'administrateur;
- Monsieur Laurent LOUTCH de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué.

2^{ème} Résolution

Suite à la démission de certains administrateurs, l'assemblée générale décide que le Conseil d'administration sera composé comme suit:

- 1) Monsieur Roland DIEDERICH, né le 5 novembre 1956 à Bettembourg et demeurant à 32, rue Meckenheck, L-3321 Berchem (Administrateur).
- 2) Monsieur Emmanuel Trouvé, né le 3 mai 1963 à Paris et demeurant 41, allée Françoise Rosay F-34070 Montpellier (Administrateur).
- 3) Monsieur Michel Reckinger, né le 7 janvier 1967 à Esch-sur-Alzette et demeurant 15 rue François Donven à L-4084 Esch-sur-Alzette (Administrateur).
- 4) Monsieur Marcel WILWERT, né le 12 janvier 1959 à Kayl et demeurant au 3 rue de l'eau à L-3232 Bettembourg. (Administrateur et administrateur délégué).

Les mandats expireront à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social clos au 31 décembre 2018.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014165767/28.

(140188585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

OHK LB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 132.916.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 16 octobre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

OHK LB HOLDINGS SARL, dont le siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, a été dénoncé en date du 9 juillet 2009, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132916;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 novembre 2014 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.
Pour extrait conforme
Maître Nathalie WEBER-FRISCH
Le liquidateur
1, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2014165775/24.

(140188662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 79.256.

Le Bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014165194/10.

(140187455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

**Teads, Société Anonyme,
(anc. Ebuzzing and Teads).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 113.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165169/10.

(140187758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Alpha Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 143.358.

Auszug des Protokolls der Statutarischen Generalversammlung vom 21. Oktober 2014

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2019 zu beschließen hat:

- Herr Paul SUNNEN, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle
- Herr Claude SCHMITZ, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle
- Herr Marc THILL, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle

Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird SOFINTER GESTION S.à r.l, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg gewählt.

Luxemburg, den 21. Oktober 2014..

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Unterschrift

Référence de publication: 2014165332/18.

(140188473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Millbeck Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 125.249.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014164972/9.

(140188240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Technimobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 88.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165170/9.

(140188104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.
